



**Notre monde. À vous d'agir.**  
XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Genève, 28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011 – Pour l'humanité



## **Note spéciale relative aux engagements pris à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

### **Introduction**

Les résultats officiels de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les résolutions. Les membres de la Conférence internationale ont en outre la possibilité de prendre des engagements exprimant leur volonté de mener à bien des actions qui contribuent à la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence.

Tout membre de la Conférence ou observateur peut prendre des engagements à titre individuel ou conjointement avec d'autres membres ou observateurs (on parle alors d'engagements collectifs).

### **Engagements – les avantages**

Les engagements, qui ont été introduits lors de la Conférence internationale de 2003, font de plus en plus d'adeptes et sont largement considérés comme des résultats positifs de la Conférence. À la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale, en 2007, des composantes du Mouvement, des gouvernements et des observateurs ont concrétisé leur bonne volonté en prenant des engagements humanitaires spécifiques et mesurables. Au total, 71 gouvernements, 121 Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, ainsi que trois observateurs, ont présenté 340 engagements individuels et collectifs pour la période 2008-2011.

L'élaboration et le suivi des engagements collectifs peuvent utilement servir de base aux composantes du Mouvement (Sociétés nationales, Fédération internationale et CICR) pour engager au niveau local, avec les gouvernements, des discussions sur les succès et les défis que représente la mise en œuvre de tels ou tels résolutions ou engagements. Le développement des engagements est révélateur du pouvoir mondial du Mouvement.

Les engagements donnent aussi aux gouvernements un moyen de reconnaître activement leur Société nationale respectives et de s'engager plus particulièrement avec elles sur un certain nombre de sujets relevant de la Conférence internationale. Lorsqu'une Société nationale souhaite élaborer un engagement conjointement avec son gouvernement, il lui est recommandé de s'entretenir avec les ministères compétents avant, pendant et après la Conférence, afin de travailler avec eux sur des problématiques et des sujets d'ordre humanitaire présentant un intérêt commun.

Entamer un tel dialogue avant la Conférence peut servir à mettre en évidence pour les deux parties les avantages pratiques de la coopération. Ce dialogue se poursuit ensuite pendant la Conférence, afin que la Société nationale et le gouvernement soient satisfaits du contenu du ou des engagements prévus, y souscrivent, et acceptent toute obligation directe ou indirecte qui en découlera.

Après la Conférence, la Société nationale et le gouvernement devront travailler ensemble pour suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du ou des

engagements. L'ensemble du processus peut augmenter la coopération et les activités directes entre une Société nationale et les pouvoirs publics de son pays.

### **XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale – des engagements visant à renforcer le droit international humanitaire et l'action humanitaire**

À la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale, les engagements sont censés concourir à la réalisation des principaux thèmes de la Conférence : renforcer la protection juridique des victimes de conflits armés, renforcer le droit relatif aux catastrophes, renforcer l'action humanitaire au niveau local et lever les obstacles aux soins de santé.

Des engagements types portant sur des activités spécifiques dans ces domaines peuvent être élaborés par les membres de la Conférence (dont le CICR et la Fédération internationale) et seront communiqués aux autres membres pour qu'ils aient la possibilité d'y participer (voir les lignes directrices ci-après).

Les engagements types sont autant de possibilités offertes aux composantes du Mouvement de travailler ensemble et avec leurs autorités respectives, dans une approche rationnelle et ciblée, afin de résoudre des problèmes d'ordre humanitaire. Ces engagements peuvent aider les composantes du Mouvement et les gouvernements à aborder certains problèmes au niveau national ou selon une perspective plus large pouvant impliquer la participation de plusieurs pays ou d'une région. L'élaboration minutieuse d'engagements types permet d'en préciser la substance avec assez de concision pour qu'ils soient réellement utiles, mais de façon suffisamment générale pour prendre en compte la diversité des composantes du Mouvement et des gouvernements.

<p style="text-align: center;"><b>LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS</b> (approuvées par la Commission permanente à sa réunion du 22 mars 2011)</p>
---

**XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
(28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011)**

## **1. Introduction**

Outre le fait que les participants examineront les résolutions soumises pour adoption à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ils seront invités à prendre des **engagements** humanitaires spécifiques pour la période 2012-2015, et ce, sur une base volontaire, à titre individuel ou collectif. C'est maintenant une tradition bien établie. Les engagements pris conjointement en vue de créer des partenariats correspondront particulièrement bien au slogan de la Conférence, « Notre monde. À vous d'agir, pour l'humanité ».

## **2. Auteurs**

Les participants à la Conférence (à savoir les Sociétés nationales, les gouvernements, le Comité international de la Croix-Rouge [CICR], la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les observateurs) pourront prendre des engagements à titre individuel ou collectif. Les engagements collectifs sont ceux présentés par un groupe de participants qui s'engagent à réaliser des objectifs communs, individuellement ou en partenariat.

En plus des engagements élaborés par des participants de leur propre initiative, plusieurs engagements types (individuels ou collectifs) seront présentés pour examen avant et pendant la Conférence.

## **3. Contenu**

Tous les engagements devraient

- avoir un rapport avec les objectifs et les sujets traités par la Conférence ;
- de préférence favoriser des partenariats entre participants sur une action conjointe et des objectifs communs ;
- être *pragmatiques, mesurables et limités dans le temps* (objectifs à atteindre durant la période 2012-2015) ;
- être d'une longueur raisonnable (10 lignes maximum).

## **4. Dépôt**

Les participants à la Conférence peuvent soumettre leurs engagements à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011, en anglais, arabe, espagnol ou français, en utilisant le « Formulaire d'engagement » ci-joint (annexe 1).

### ➤ **Avant la Conférence**

- À partir du 1<sup>er</sup> juin 2011 et jusqu'à l'ouverture de la Conférence, les participants pourront faire enregistrer leurs engagements auprès des organisateurs de la Conférence (voir la liste des personnes ressources sous « Contacts »). Ces engagements seront publiés sur les sites Web.
- Si l'auteur ou les auteurs en font la demande, les engagements ouverts à une participation conjointe seront envoyés aux autres participants, avec les documents officiels de la Conférence, à condition que la demande parvienne aux coorganisateurs avant le 25 août 2011.

### ➤ **Pendant la Conférence**

- *Un stand des engagements sera ouvert sur le lieu de la Conférence du lundi 28 novembre au mercredi 30 novembre*, pendant les heures des réunions de la Conférence. Pour les Sociétés nationales, le stand sera aussi ouvert pendant le Conseil des Délégués, le 26 novembre.
- Le ou les auteurs pourront se rendre au stand pour apporter des modifications à leurs engagements (y compris à ceux qui auront été envoyés avant la Conférence) et y mettre la dernière main, et ce, jusqu'au mercredi 30 novembre à 16 heures.

## **5. Résultats**

Une fois déposés, tous les engagements seront publiés sur les sites Web du CICR et de la Fédération internationale ([www.cicr.org](http://www.cicr.org); [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org)).

Les engagements pris seront annoncés le 1<sup>er</sup> décembre, à la *séance plénière finale* de la Conférence.

## **6. Suivi**

Pour assurer un suivi des engagements jusqu'à la Conférence internationale suivante (en 2015), les organisateurs proposent de procéder comme suit :

- Les engagements étant considérés comme une partie intégrante des travaux de la Conférence internationale, une *résolution* précisera que la Conférence se félicite de ces engagements et demande à leurs auteurs de rendre compte de leur réalisation à la Conférence suivante.
- Un résumé des engagements sera présenté dans le *Rapport de la Conférence*.
- Les auteurs de chaque engagement seront invités à désigner clairement la ou les personnes ou autorités chargées de contrôler la réalisation de l'engagement et d'en rendre compte.
- Un mécanisme de rapport conjoint pourra être mis en place par les auteurs d'un engagement collectif.
- Les organisateurs de la Conférence veilleront à ce que tous les engagements restent publiés sur les sites Web susmentionnés jusqu'à la Conférence suivante. Les auteurs auront la possibilité de rendre compte de l'exécution de leurs engagements (par exemple, par le biais de rapports intérimaires ou finals, individuels ou collectifs) et de communiquer cette information aux autres participants à la Conférence sur ces sites.

\* \* \* \* \*

## CONTACTS

Pour toute question ou suggestion ou tout commentaire concernant la préparation des engagements, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

<p><b>Comité international de la Croix-Rouge</b>  19, avenue de la Paix  1202 Genève  Suisse  Site Web : <a href="http://www.icrc.org">www.icrc.org</a>  Courriel :</p> <p><b>M. Bruce Biber</b>  Chef de la Division de la coopération et de la coordination au sein du Mouvement  Tél. : + 41 22 730 26 63  Courriel : <a href="mailto:bbiber@icrc.org">bbiber@icrc.org</a></p> <p><b>Mme Victoria Gardener</b>  Chef de l'Unité réunions du Mouvement  Division de la coopération et de la coordination au sein du Mouvement  Tél. : + 41 22 730 21 10  Courriel : <a href="mailto:vgardener@icrc.org">vgardener@icrc.org</a>  Fax : + 41 22 733 20 57</p>	<p><b>Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</b>  17, chemin des Crêts, Petit-Saconnex  Case postale 372  1211 Genève 19  Suisse  Site Web : <a href="http://www.ifrc.org">www.ifrc.org</a>; <a href="https://fednet.ifrc.org">https://fednet.ifrc.org</a>  Courriel : <a href="mailto:international.conference@ifrc.org">international.conference@ifrc.org</a></p> <p><b>M. Frank Mohrhauer</b>  Chef de département  Soutien aux organes statutaires, suivi des politiques et mise en œuvre  Tél. : +41 22 730 42 55  Courriel : <a href="mailto:frank.mohrhauer@ifrc.org">frank.mohrhauer@ifrc.org</a></p> <p><b>Mme Eva Zanardi-Chan</b>  Administratrice  Soutien aux organes statutaires (Mouvement)  Soutien aux organes statutaires, suivi des politiques et mise en œuvre  Tél. : +41 22 730 43 55  Courriel : <a href="mailto:eva.zanardi@ifrc.org">eva.zanardi@ifrc.org</a>  Fax : +41 22 733 03 95</p>
<p><b>Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</b>  19, avenue de la Paix  1202 Genève  Suisse  Site Web : <a href="http://www.standcom.ch">www.standcom.ch</a></p> <p><b>Mme Helena Korhonen</b>  Chef du Secrétariat de la Commission permanente  Tél. : +41 22 730 20 32  Fax : +41 22 730 20 27  Courriel : <a href="mailto:h.korhonen@standcom.ch">h.korhonen@standcom.ch</a>  <a href="mailto:contact@standcom.ch">contact@standcom.ch</a></p>	

# Formulaire d'engagement

**Par la présente, nous prenons pour les années 2012-2015 l'engagement de :  
(max. 10 lignes)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Critères d'évaluation proposés (en 2015) :**



**Auteur(s) de l'engagement :**

Nom :	Date :
Titre ou organisation :	Lieu :
Signature :	
<b>Personne / service / institution chargés du suivi :</b>	
.....	
.....	
.....	
.....	